

Etude préalable pour climatisation des bâtiments communaux*Nombre de Conseillers*

En exercice 11
Présents 10
Votants 11

L'an deux mil vingt-six
le vingt-deux juillet à vingt heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juillet 2026

PRESENTS : M. Frédéric REBEYRAT, MME Patricia DARDILHAC, Joëlle DELUCHE, M. Robert TRICHARD, Nicole GIRAUD, Audrey MARTY, MM. CARRIÉ Nicolas, Sébastien QUÉRAUD, Serge KOLCHAK, Eric BELAIN.

ABSENT : M. Xavier BOIS (pouvoir donné à M. Sébastien QUÉRAUD)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

ETUDE PREALABLE POUR CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que compte-tenu de la canicule des arrêtés de fermeture des écoles du RPI Nouic/Val d'issoire pour la période du 22 au 26 juin 2026 ont été pris et il indique que le personnel du secrétariat de Mairie et l'Agence Postale Communale a souffert de la chaleur.

Compte-tenu de la répétition des épisodes de grandes chaleurs différents dispositifs sont mis en place par différents organismes par exemple EDF (« dispositif été 2026 » : remboursement des frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement pour les écoles, jusqu'à 400 € par équipement dans la limite de 10 équipements par établissement- le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026)

Un autre dispositif « solution durable » permet de bénéficier d'une prime forfaitaire de 10 000 € pour financer une partie du projet de rafraîchissement d'une école. Ce dispositif est adossé au programme conjoint EduRenov de la Banque des territoires et ACTEE et s'intégrera dans le parcours d'accompagnement des collectivités mis en place, Date limite de dépôt 30 juin 2027.

Enfin, la commune adhérent au service ESP 87 du SEHVpourrait dans un premier temps bénéficier d'un primo conseil par ce service et bénéficier d'une étude subventionnée à 80 % par le bureau d'étude titulaire du marché du Syndicat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre contact avec les différents organismes pour faire réaliser une étude préalable et chercher les financements possibles pour un projet de climatisation des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre contact avec les différents organismes pour faire réaliser une étude préalable et chercher les financements possibles dans le cadre du projet de climatisation des bâtiments communaux (école, secrétariat de Mairie, Agence Postale Communale etc.....) et demander des devis pour l'achat de matériel de rafraîchissement
- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 22 juillet 2026

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

